L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
[illegible] rue de Chartres, No. 110, entre St Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur bien connu LOUISIANA, capitaine Birch, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH. (13 mai)

Pour Vicksburg et tous les postes intermédiaires.

Le paquebot à vapeur ABEONA, capt E Shepherd, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TOURNE & BECKWITH.

13 mai 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison. S'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,

1 mai 28 et 29, Nouvelle Levée.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.

A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, à l'extremité du chemin à coulisses, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A. M. et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A. M, et arrivera à 8 heures A. M.

Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J D Bein, rue de la Nouvelle Levée no 17.

30 avril Wm BAGLEY, agent.

POUR LOUISVILLE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.—Le bateau à vapeur MOHICAN, capitaine L. A. Cotter, ayant les deux tiers de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

12 mai FORSYTH, GOODWYN & co.

POUR BORDEAUX—Le beau navire BALLOCHAN, no 2, partira du 1er au 5 juin au plus tard. Ce navire a une jolie dunette tres commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le rail road, ou à

THOMAS BARRETT & co.

☞Les consignataires sont priés de prendre leurs marchandises, le navire étant en déchargement. 13 mai

POUR BORDEAUX

Le navire fin marcheur JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargaison assurée, repartira le 1er de juin prochain. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine au dessous du rail road ou à P O SORBE.

13 mai— 118 rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à P. J. TRICOU.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick HARMONIA, capitaine Castanos, partira pour la susdite destination dans le courant de la semaine. Pour passage seulement s'adresser à

12 mai CUCULLU LAPEYRE & Co.

A LOUER OU A FRETER

Le brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexandre, portant 1900 barrils ou 350 boucaux. S'adresser à

12 mai HARRISSON, BROWN & Co

POUR LA MOBILE, par le fleuve—La goëlette paquebot BRILLIANT, capitaine J. E. Brown est à présent prête à recevoir du fret, et partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

12 mai 28 et 29, Nlle. Levée.

POUR LA MOBILE par le lac—Le paquebot régulier goëlette MONTGOMERY, capitaine A Smith, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord à l'extremité du chemin à coulisses

12 mai] TOURNE & BECKWITH.

A LOUER OU A FRETER.

Le beau brick anglais, fin voilier PLANTER, de 274 tonneaux suivant son régistre, capitaine McMann, sera prêt dans peu de jours à prendre chargement. Pour conditions s'adresser à

12 mai VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Douane

POUR MATAGORDA, (Texas).—La goëlette fine voilière, cuivrée et chevillée en cuivre, ROBERT & JAMES, capitaine T. C. Warren, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à

11 mai WILLIAM BRYAN,

POUR BRAZORIA, (Texas)—Un bâtiment de premier ordre, partira pour la dite destination, le 13 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser, no 19, rue de la Commune, à

11 mai WILLIAM BRYAN.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve).

Le paquebot régulier et fin voilier, la goëlette SARAH, capitaine D. Stark, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment, pour la balance du fret ou passage s'adresser à bord vis-à-vis les magasins bleus, ou à

TOURNE & BECKWITH,

11 mai Nouvelle Levée, 28 et 29.

POUR NANTES—Le superbe brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre, A l'IVANHOE, capitaine L. Lawrenson, ayant sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à LEGENDRE & SAMORY,

9 mai—4 rue Toulouse, no 54.

POUR TABASCO.

La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Sanchez, ayant une partie de sa cargaison engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

FRATS & FILS.

2 mai no 52 rue Ste. Anne.

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manége, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.

22 avril ☞ A. WARTELLE, 189 rue Royale.

VIN.—50 barriques vin rouge St. Estèphe Médoc; 230 caisses do do; 50 do vin blanc, Haut Barsac, en magasin et à vendre par A. ST. GEORGES,

8 mars rue St. Louis, no 73.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce.

Nlle. Orléans, 9 mai 1835.

LE troisième terme sur les actions de cette compagnie, dû depuis le 1er. courant, sera reçu au bureau, dans l'Arcade de la Bourse, rue des Magasins, près l'encoignure de Gravier. Les actionnaires sont invités à s'y rendre pour en effectuer le paiement.

Ils sont aussi prévenus que leurs billets pour la solde restant dûe, sont maintenant préparés pour leur signatures.

ANDW. C. ARMSTRONG,

9 mai secré aire.

LE soussigné ayant appris que quelques personnes offraient en vente l'Ile aux cailloux, à l'embouchure du Bayou Terrebonne, prévient ceux qui seraient tentés d'acheter, qu'il est seul et légitime propriétaire de cette île, et que tous titres qui ne viendraient pas de lui, n'auraient pas l'effet de transférer la propriété.

29 av—4f 1ps N. GIROD.

AVIS—Attendu que Valmont Hébert de la Paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour faire annuler les trois cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement comme Shériff de ladite Paroisse de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 de Février 1833 conjointement avec Jean Bte. Hebert et Joseph Landry ses cautions.

2o. Un cautionnement, comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de sept mille six cent cinquante six piastres, souscrit par lui le 11 janvier 1832, pour l'année 1832, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Louis Daigle, comme ses cautions.

3o. Un cautionnement comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de six mille deux cents piastres, souscrit par lui le 17 février 1834, pour l'année 1833, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Wood, comme ses cautions.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles, s'il en ont, les trois cautionnemens susdits ne seraient pas annulés et les hypothèques en résultant radiées.

Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le [illegible] de mai, mil huit cent trente cinq, le cinquante neuvième année de l'Indépendance des Etats Unis.

L. S. E. D. WHITE.

Par le Gouverneur,
[illegible], Secrétaire d'Etat. 9 mai—30

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:—Qu'il soit connu que P A Delachaise, demeurant dans la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis régister des testaments, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre ou décret de l'honorable la Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, daté le quatrième jour de juin de l'année passée (1834). Le dit ordre ou décret rendu sur la motion de J J Mercier, avocat, nommé par la dite Cour des Preuves pour représenter les héritiers absens de feu Philip Sterlin, décédé, Je soussigné, en qualité de régister des testaments, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans susdite, le 9me. jour de juillet 1834, ai exposé en vente à l'encan public, pour compte de la succession du sus nommé décédé, Philip Sterlin, un morceau de terre ci-après décrit, lequel a été adjugé au susdit P A Delachaise, comme le dernier et le plus haut enchérisseur, savoir:

Description de la Propriété d'après le transfert Judiciaire.

Une terre ou morceau de terre situé dans la Paroisse Jefferson dans le faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant environ dix arpents en superficie, selon le plan tiré par L. Bringier, arpenteur général, le 11 d'avril 1827, et déposé au bureau de Carlile Pollock, notaire public, adjugé à P A Delachaise pour le prix et la somme de dix mille piastres.

Conditions de la vente: Un quart en argent comptant, et la balance en portions égales à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque; l'acquéreur doit déposer en cour l'argent et les billets, faisant le montant pour lequel la dite terre aura été adjugée, les produits doivent y rester sujets à l'ordre ultérieure de cette cour, et au défaut de quoi la propriété sera remise en vente par le régister des testaments à la folle enchère aux frais du dit acquéreur.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le decret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irregularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à deduire dans trente jours à dater de la publication du present avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce seizième jour du mois de mai, A D 1835

19m°i W F C DUPLESSIS, reg. des testa

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—Etat de la Louisiane, à tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu que Henry Lockett demeurant en la ville de la Nouvelle Orleans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquereurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre ou un decret rendu par l'honorable la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le dit ordre ou decret en date du 27 décembre 1834 et rendu sur la pétition de James H. Shepherd, exécuteur testamentaire de feu William H. Ireland, je soussigné régister des testamens ai exposé en vente, pour compte de la succession du dit feu William H. Ireland, le lot de terre a été adjugé au dit Henry Lockett comme étant le dernier et le plus haut enchérisseur, savoir:

Description du lot de terre d'après le transfert judiciaire

Un lot de terre situé rue du Canal, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant vingt cinq pieds huit pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur de cent vingt pieds, adjugé au dit Henry Lockett pour le prix de quatre mille sept cent piastres.

Conditions de la vente: un cinquième comptant et la balance en quatre termes égaux d'un, deux, trois et quatre ans, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci-dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente pour toute cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour des Preuves, ce septième jour du mois de mai A. D. 1835.

9 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég des tes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut: Qu'il soit connu que attendu que Joseph Sauvinet demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans s'est adressé à moi W F C Duplessis, régister des testaments dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquereurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le dit ordre en date du 17 janvier 1835, et rendu sur la pétition de Charles Cestinart Delhonnay et autres, personnes de couleur libres. Je soussigné régister des testaments, ai exposé en vente à l'encan, le 6 mars 1835, pour compte de la succession de feue Marguerite Guittone Reine, personne de couleur libre, décédée épouse de Jean Baptiste Augebert Delhonnay, la propriété ci-après décrite, laquelle a été adjugée au dit Joseph Sauvinet, comme étant le dernier et le plus fort enchérisseur, savoir:

Description de la propriété d'après le trasfert Judiciaire.

Un certain lot de terre designé par le numéro 11, entre les rues Laharpe, Robin, Constance et Annonciation, mesurant 60 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, adjugés au dit Joseph Sauvinet, pour le prix de mille six cent cinquante piastres.

Conditions: de la vente 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et les bâtisses ci dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 8me. jour du mois de mai A. D. 1835.

9 mai W F C DUPLESSIS, rég. des teste.

COUR DES PREUVES—Paroisse St. Jacques—*Succession de feu Patrick Uriell*—En vertu d'un ordre de l'honorable cour des Preuves de la paroisse Saint Jacques, en date de ce jour, j'exposerai en vente publique et à l'encan, sur les lieux, le lundi 25 jour du mois de mai prochain à dix heures du matin,

Une HABITATION située dans cette paroisse St. Jacques, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à 20 lieues environ de la ville de la Nouvelle Orléans, ayant sept arpens de face au fleuve, sur toute la profondeur qui peut y appartenir; ensemble avec toutes les améliorations, droits et privilèges qui peuvent y appartenir.

Aussi tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession, et huit jours après, savoir le premier jour du mois de juin prochain, à la Bourse de Hewlett, dans la ville de la Nouvelle Orléans, par Jean Baptiste Blache, encanteur, vingt neuf esclaves attachés à la dite habitation.

Conditions: L'habitation sera vendue payable à un, deux et trois ans, à dater du jour de la vente.

Et les effets mobiliers et les esclaves seront vendus payables à un an du jour de la vente.

Les acquéreurs fourniront des billets endossés à satisfaction, payables au bureau de Peyroux, Rivarde & co, à la Nouvelle Orléans, et hypothèque spéciale avec privilège sur l'habitation et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente des esclaves seront passés pardevant Théodore Séghers notaire public dans la ville de la Nouvelle Orléans, aux frais des acquéreurs, et l'acte de vente de l'habitation sera passé pardevant le juge de la paroisse St. Jacques.

Paroisse St. Jacques le 23 avril 1835.

28 av—24 L. M. TANEY, juge.

AVIS.

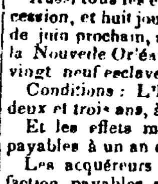

J. CHIGE maitre bottier, rue de Chartres, no. 156; vient de recevoir par le navire Harriet du Havre, un grand assortiment de de cuir pour chaussure d'été des premières manufactures de Paris; tel que, pour bottes, souliers et brodequins, soit en veau, marroquin, chamois noir et gris. Plus un assortiment d'eperons en tous genre.

Il espère mériter de plus en plus le patronage de ses pratiques et du public en général par le zele et les efforts qu'il mettra à les satisfaire.

15 mai—8

ON a égaré les billets ci-de-sous décrits, savoir, trois billets de $60 chaque ($60 00) souscrits par James Topham, passés à l'ordre de David Philips et par lui endossés, datés le 26 février 1835 et payables à 6, 12 et 18 mois de date. Plus trois billets de la même date et payables aux mêmes échéances, chaque pour la somme de cent cinquante piastres ($150 00) souscrits par madame Anne Roach et endossés par James Topham. Le paiement de ces billets ayant été arrêté, le public est prévenu de ne point les négocier.

15 mai—

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage.

Les consommateurs qui feront leur provision à son chai sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins gentils MEDOC.

29 fev—3m

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

SAMEDI 23 du courant il sera vendu à l'Arcade de Banks, sans réserve, à midi, 45 lots de terre de valeur, situés à la Pass à Christian dans une position délicieuse, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les nombreux avantages particuliers dont jouissent ces propriétés situées dans une position vraiment admirable pour retraites d'été, et qui n'a pas son pareil dans toute cette partie de l'Union, son voisinage de la Nouvelle Orléans (n'en étant qu'à six heures de marche) la facilité d'une communication journalière avec la ville par le moyen des bateaux à vapeur de la Mobile, joint à la salubrité de l'atmosphère, et des avantages des bains de mer si favorables à la santé, tout contribue à engager les acquereurs à ne pas négliger une occasion aussi favorable de s'assurer une propriété si belle. Cette propriété est élevée d'environ 15 pieds au dessus du niveau des eaux du lac et entrecoupée de belles allées et de frais ombrages. Les arbres sont: le laurier, le cèdre, le chêne vert etc. etc. La partie de terre défrichée est en... avec d'excellentes barrières, et contient presque toutes les variétés des meilleurs arbres fruitiers du nord, tels que pommiers, poiriers, cerisiers, coigniers, figuiers etc. etc. A environ un demi mille du rivage et droit vis à vis les bâtisses se trouve un grand banc d'huitres, et le lac abonde de toutes sortes de poissons. Le wharf se prolonge d'environ 1500 pieds jusqu'à la profondeur de 7 pieds et demi d'eau, de sorte que les bateaux à vapeur peuvent accoster dans toutes des marées; il n'est pas encore entièrement achevé, mais peut l'être à peu de frais, et doit être considéré comme une propriété commune à tous les acheteurs pour leur usage et leur convenance. Des sources d'eau fraiche se rencontrent de toutes parts sur cette propriété.

Le lot D mesure un demi arpent de face sur une profondeur d'environ 7 arpens avec les améliorations qui s'y trouvent, tels qu'une maison neuve de deux appartemens avec galerie, entourée de belles barrières.

No. 1 mesure 81 pieds de face sur 480 pieds d'un côté et 438 de l'autre.

No. 2 mesure 81 pieds de face sur 792 pieds de profondeur. Ces deux lots sont cultivés et bien enclos.

No. 3 mesure 108 pieds de face au lac sur une profondeur de 792 pied d'un côté et 1048 de l'autre, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois presque neuve, mesurant 46 pieds de face sur 32 contenant cinq appartemens surmontés d'une attique avec galerie sur l'avant et l'arrière: cheminée en briques et deux chambres à feu, plus une autre maison ayant une chambre de 21 pieds carrés avec deux cabinets et galerie de l'avant et de l'arrière. Ce lot est dans un bel état de culture ayant un jardin sur la façade bien enclos et contenant un choix d'arbres fruitiers du nord, racines bulbeuses etc. au devant de ces maisons se trouvent six superbes chênes parvenus à toute leur croissance et qui donnent un ombrage delicieux.

No. 4 mesure 163 pieds de face au lac sur une profondeur de 1043 pieds d'un côté et 1008 de l'autre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tels que une maison de 33 pieds de façade sur 32 pieds, contenant 2 appartemens avec un passage entre deux cabinets, galerie de l'avant et de l'arrière, ainsi que cuisine et puits sur l'arrière.

Ce lot est aussi dans un bel état de culture ayant sur le devant un grand jardin potager, bien clos, de bonnes barrières.

No. 5 mesure 126 pieds de face au lac sur une profondeur de 1103 pieds d'un côté et 960 de l'autre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une charpente de maison complètement neuve, à deux etages, 73 pieds de façade sur 60 de profondeur. Cette bâtisse fut faite l'année dernière et était destinée à faire un grand hôtel et peut être finie à peu de frais, car on peut se procurer dans le voisinage le bois au bas prix de $5 par 1000.

La situation de cette propriété est admirablement bien adaptée, pour un établissement de ce genre et ferait réussir une personne entreprenante qui la compléterait.

No. 6 mesure 126 pieds de face au lac sur une profondeur de 960 pieds d'un côté et 920 de l'autre, avec les améliorations qui s'y trouvent, tels qu'une maison en planches de 36 pieds de façade sur 30. Cette maison n'est pas entièrement finie, mais il ne faut pas plus d'une semaine à un ouvrier pour l'achever. Les bois nécessaires se trouvent sur les lieux et seront vendus avec ce lot.

Le reste des terres vacantes se compose de lots chacun d'un demi arpent de face au lac, sur une profondeur qui varie de 5 à 8 arpens comme on le verra plus clairement sur le plan tiré par M. Zimpel dep. voyer; et qui sera exhibé à la Bourse de l'Arcade quelques jours avant la vente.

Toutes ces propriétés ont été arpentées et une personne qui réside actuellement sur les lieux mettra les acquéreurs en possession de leurs lots, si on s'adresse à lui dans un espace de temps raisonnable après la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque. Les actes de vente seront passés pardevant W. Boswell, not. pub aux frais des acquéreurs.

19 mai—5t

PAR ISAAC L McCOY.

LUNDI, 1er juin à 10 heures du matin, il sera vendu au domicile de Nathan Goodale, rue Tchoupitoulas, près celle Delord, par ordre de M. E Whitall & Glendy Burke, syndics de la faillite du dit Goodale,

Une quantité de meubles et d'ustensiles de cuisine, abandonnés par le dit Goodale à ses créanciers.

14 mai—6; les 14, 19, 22, 25, 29 et 1er j

PAR ISAAC L McCOY.

MARDI 26 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier une

HABITATION SUCRERIE

de grande valeur, située dans la paroisse d'Iberville, environ 90 milles au dessus de la ville et sur le même bord du fleuve, mesurant 15 arpents de face sur environ 40 arpents de profondeur, plus ou moins, dernièrement occupée par M. Estevan, et terminée dans sa partie inférieure par l'habitation de M Woodward, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison d'habitation, cabanes à nègres, moulin à grains et autres dependances necessaires, et une bonne sucrerie, citerne à melasses en briques, le tout en bon état.

Conditions: un tiers comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec le privilège accordé à l'acquéreur de faire un plus fort paiement comptant en jouissant d'un escompte de 8 pour cent par an. Le tout en bon papier endossé à satisfaction, et garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

8 mai—6 viz 8 11 16 21 25 et 26

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu sans réserve, le mercredi 27 mai, à midi, à la Bourse Hewlett à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, CENT ET QUELQUES TERRAINS, de soixante pieds de face sur cent vingt de profondeur, situés sur la rive droite du fleuve, vis à vis cette ville, faisant partie de l'ancienne habitation Mossy, actuellement connue sous le nom de ville McDonogh, une élégante et spacieuse maison en briques à deux étages, solidement construite, un établissement complet de briqueterie, une vaste écurie et des logemens à nègres, construits en briques, etc.

La salubrité de cet endroit, l'élévation de son sol, les nombreux établissemens qui s'y forment, et l'avantage de pouvoir s'y rendre en quelques instans par bateau à vapeur, doivent également attirer l'attention des spéculateurs, des artisans et des personnes qui veulent établir à proximité de la ville, des résidences d'été, devenues si incommodes de ce côté de la rivière par les envahissemens du commerce.

Les conditions de la vente sont: à 1, 2, et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant F. Grima, not. pub aux frais des acquéreurs.

15 mai—8

A VENDRE A L'AMIABLE.

La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse. Aussi—Les grands magasins et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

On en donnera possession immédiatement. S'adresser à [5 mai] ☞ E. J FORSTALL & co. rue Royale

ARDOISES—50 tonneaux ardoises dites Queenton et 50 milliers dites Comtesses, reçus par le brick Planter, et à vendre par G. VANCE & R. GAMBLE,

1er mai rue de la Douane, no 51.

BIJOUX NOUVEAUX.—Récemment reçu par les navires Mississippi et Saratoga, de New York, un bel assortiment de bijoux, consistant en chaines pour dames et hommes, nouvelle façon; boucles d'oreilles; épinglettes; bagues; anneaux de clefs, argenterie, etc, qui seront vendus à des prix accommodans, en gros et en détail

23 avril LOUIS MUH, rue de Chartres, no 113

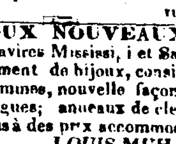

AVIS—Détenus à la geole du comté des Allemands, un nègre nommé DICK, se disant appartenir à M. Malarche, de la Paroisse St. Jacques, et une négresse nommée MARY, se disant appartenir à M. Cook, marchand de nègre à la Nouvelle Orléans. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant à la loi. A. LUMINAIS, shérif.

Paroisse St. Jean Baptiste, ce 10 mai 1835. 19 mai

LA Banque de l'Union de la Louisiane tire sur Londres. [15 mai] J. B. PERRAULT, caissier.

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai J. LEBLANC & co.

$20 DE RECOMPENSE

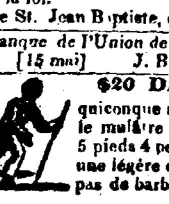

A quiconque arrêtera, et mettra en sûreté le nègre ALEXANDRE, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 4 1-2 pouces, bien constitué, jolie figure mais presque sans barbe, teint un peu clair, et parlant français et anglais; parti marron le 9 de ce mois, de l'habitation de M. André Deslonde, Paroisse St. Jean Baptiste, avec deux rechanges: un pantalon de drap foncé et un de laine noir rayé, un gillet de coutil rayé bleu et blanc, des brodequins et un chapeau gris.

Les capitaines de navires et de steamboat qui le prendraient à leur bord, seraient poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Toulouse no 20 à JOS BARTHET.

14 mai—

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le [illegible] mai 1835.

CONFORMEMENT à loi, la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 17 mai, à cinq heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. D. AUGUSTIN, aide de camp.

8 mai

BUREAU DU COLLECTEUR.

Nouvelle Orléans 12 mai 1835.

JE suis chargé par l'hon. secrétaire de la trésorerie de donner la communication suivante aux marins.

J. W. BREEDLOVE, collecteur,

AVIS AUX MARINS.

FANAL DU PORT DE FALMOUTH.

Trinity-House, Londres, 12 février 1835.

Les travaux commencés depuis quelque temps pour faire paraitre un feu sur la pointe St. Antoine, à l'Est de l'entrée de Falmouth. étant très avancé,

Avis est par le présent donné, que dans environ 2 mois de cette date un feu paraitra sur la susdite pointe et continuera à paraitre toutes les nuits depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever pour diriger la marche des navires à leur entrée ou à leur sortie du Falmouth.

Ce feu sera allumé à une hauteur de 66 pieds audessus du niveau de la mer dans les marées de Syzygies et sera visible dans toutes les directions depuis le S 40° E le sud, l'ouest et le nord jusqu'au port de Falmouth. Pour qu'on puisse le distinguer facilement des autres feux du voisinage il présentera une succession rapide mais régulière d'éclats d'une lumière brillante.

De plus amples details ainsi que le moment précis où ce feu paraitra pour la première fois seront publiés postérieurement. Par ordre,

12 mai—3pa.pts J. HERBERT, secrétaire.

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinnera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

11 mai Le secrétaire général, PUISSAN

ECOLE D'ORLEANS,

TENUE PAR E. WALTER ET P. BUBAYLE.

Rue du Change, pres la rue du Canal.

CETTE Ecole offre à la jeunesse de la Nouvelle-Orléans les moyens de recevoir une éducation bonne et brillante.

Les professeurs qui la dirigent sont connus par quelques succès dans l'art d'enseigner. Ils rempliront consciencieusement leurs promesses, qu'ils font ici, de tenir leurs cours d'étude à la hauteur de la science, de faire usage des meilleures méthodes d'instruction, et de justifier la confiance des parens, par les soins éclairés et constans dont ils entoureront leurs élèves.

COURS D'ETUDES.

Lecture, Ecriture et Dessin linéaire;

Le Français, l'Anglais, et à l'option des parens, l'Espagnol, l'Italien, le Latin et le Grec;

L'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre et l'application de l'Algèbre à la Géométrie;

La Grammaire générale, la Logique et la Rhétorique;

La Géographie, l'Histoire, ancienne et moderne, et à l'option des parens, le Dessin;

Les Elémens de Physique, d'Astronomie, de Mécanique et des autres sciences physico-mathématiques qu'il n'est point permis d'ignorer lorsqu'on veut se présenter avec avantage dans la société.

☞Ce qui est laissé à l'option des parens sera payé séparément.

ECOLE DU SOIR.

Les mêmes professeurs donneront le soir, de bonne heure ou tard, aux jeunes gens qui désireraient compléter leur éducation ou augmenter leurs connaissances, des leçons des arts et sciences mentionnées dans leurs Cours d'Etudes, ainsi que de tenue de Livres.

Une école de petits enfans, où l'on enseigne les élémens de la lecture et l'art de compter, est annexée à l'Ecole d'Orléans; elle est tenue par Mde. Walter, qui aura pour ses jeunes écoliers tous les soins d'une mère.

** Les prix sont ceux d'usage dans les institutions du même genre. 25 av—3t 4.1ps.

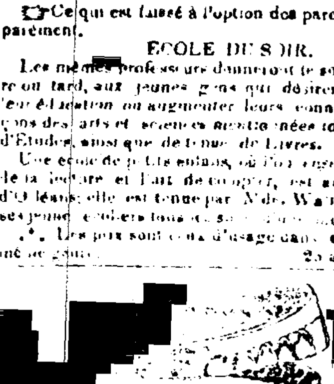

D. T. EVENS,

Chirurgien Dentiste, rue de Chartres, No. 147.

A L'HONNEUR d'informer le public de la Nouvelle-Orléans qu'il continue à exercer la profession de dentiste et est en tout temps prêt à faire toutes espèce d'operations sur les dentures, et à guerir les infirmités des gencives, et remédier à l'irrégularité des dents des enfans. Il place des dents naturelles ou artificielles montées en argent, depuis une seule jusqu'à un ratelier complet. Il extrait les dents cariées avec le moins de douleur possible par le moyen d'une nouvelle clef dernièrement perfectionnée par lui même, et dont on voit une représentation en tête de l'avis anglais.

Les avantages que cet instrument possède sur tous les autres actuellement en usage sont, 1o. l'application du ressort attaché au manche de l'instrument, et restant sur le sommet du crochet empêche qu'il ne puisse glisser sur la dent, et au moindre mouvement de rotation la dent est ébranlée, et arrachée perpendiculaire sans avoir besoin de l'application du forceps. La manière flatteuse avec laquelle la faculté de médecine a accueilli cette invention, et la supériorité bien décidée de cet instrument sur tous les autres de ce genre, dispensent d'entrer dans de plus grands détails.

L'impossibilité qu'un dessin puisse bien faire comprendre l'utilité de cette instrument, engage le Dr Evens à inviter le public à venir le visiter et à en juger par eux-mêmes.

Heures des opérations depuis 8 heures du matin jusqu'à 4 de l'après midi. 24 avril—1m

INSTITUTION BELLANGER.

LES examens annuels auront lieu dans cette institution les jours et dans l'ordre ci-après:

De 9 à 2 heures.

Le jeudi, 20 du courant, { Classes élémentaires, Latin, Espagnol, Mathématiques, Histoire et Géographie.

Le vendredi, 22 { Langue française, anglaise, Improvisation.

☞Ces examens sont publics. 13 mai—9

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du brick Hiram, de Marseille: 500 barriques de vin Bergasse et Bethford 15 barrils vin de Porto; 50 barrils vin de Madère, mill., 300 caisses salaisons assortis; 25 barrils vinaigre. Aussi, en magasin, 100 paniers huile d'olive, 200 paniers bouteilles, 300 dame jeannes, bouchons, savons, etc.

13 mai L. C. SASSINOT no 90 rue St. Louis.

AVIS—Le soussigné prévient les personnes qui ont des charrettes, drays, voitures, etc, détenus, d'avoir à les retirer dans 15 jours sans quoi elle seront vendus au profit de la corporation. CHS. LALANNE.

Commissaire de la partie inférieure de la cité. 14 mai—

VIN, FROMAGE, ANISETTE &c.

REÇU par le navire Anne Louise, capitaine Demande, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés

130 caisses de vin de St. Emilion; 50 barrils de vin de Grave, Haut Barsac, et Sauternes; 800 boites de vin de différentes qualités; 300 fromage de Hollande têtes de maure; 200 paniers d'anisette CARRIERE & BORDUZAT.

18 mai rue St. Louis

VERRES—240 ballots assortis, et choisis pour le marché du Mexique, consistant principalement en pots à anses, en verrines, verres à boire grands et petits, chandeliers plaqués &c. 30 ballots consistant aussi en caraffes, verre taillé verres do. &c, sujets au remboursement des droits.

Fayence—150 ballots assortis choisis expressement pour le marché du Mexique, à vendre par

JAMES M. CROSBY.

9 avril ☞ rue de Chartres no. 408

MAGASIN DES NOUVEAUTES

A L'INSTAR DE PARIS, EN GROS ET EN DETAIL.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson 35, vient de recevoir de Paris et du nord divers articles dont il était dépourvu, et offre à vendre bretelles gomme élastique perfectionée, en soie, montées or et argent; cannes jonc à dard, à épée et poignard; brosseries de tout genre, razoirs supérieurs et garantis, de Rogers, cuirs, pierres à razoir, etc. Gants, première qualité, de fil d'écosse et soie, en peau de chevreau, etc.; parfumeries surfines, crème de rose et d'amande, de Perse; tous les savons de toilette, tous les extraits d'odeur et essence; poudres surfines; double extrait d'eau de Cologne et de Lavende, etc. etc.

Assortiment de coiffure en cheveux, dernier genre; nattes, tour ayant de chair et perruques de femmes, toupets, métalliques des plus légers, ainsi que perruques d'hommes il continue à confectionner dans son magasin, d'après les demandes, tout ce qui est en faux cheveux, d'après le goût des personnes; et prend toujours des apprentis en coiffure de dames, aux mêmes conditions. 5 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $6 25 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 2 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.

18 mai DENIS PRIEUR, maire.

CHEVAL [illegible] et Bayrago de Cuba à peu de jours de vue à vendre par [15 mai] GARCIA & BUXO.

ETAT DE LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—Je certifie, par ces présentes, que le 4 mai 1835, jugement a été enrégistré dans cette cour dans l'affaire de François Reynier contre Jeanne Berry, son épouse, dans les termes et chiffres suivans—No. 8096—François Reynier contre Jeanne Berry son épouse—décret.

Il est en conséquence ordonné, adjugé et décrété que jugement soit enrégistré en faveur du plaignant, et que les partis, plaintif et plaignant soient divorcés, et que les liens du mariage qui les unissaient jusqu'à présent soient dissous et que le défendeur paye les frais du procès.

Nouvelle Orléans, 9 mai 1835.

(Signé) CHS. MAURIAN, juge.

En témoignage de quoi, j'ai aux présentes mis mon seing et apposé le sceau de la dite Cour, en la Ville de la Nouvelle Orléans, ce 14e. jour de mai dans l'an de notre seigneur 1835 et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.

L S

18 mai—3 A PITOT, greffier.

Succession de Capt. George W. Morgan.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux dits créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

16 mai W. F. C. DUPLESSIS rég des testam,

Succession de George Salkeld.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur et tuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur et tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

16 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.

Succession de Nicolas Huguin.

LUNDI 25 du courant, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue Marigny no 178, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu Nicolas Huguin. Conditions—comptant [16 mai] W. F. C. DUPLESSIS, régister.

Succession de Paul Pouillé.

COUR DES PREUVES.

PAROISSE D'ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à tout autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

11 mai W F C DUPLESSIS rég des tes.

Succession de F. G. Fellows et B. Fellows.

PAROISSE D'ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur et tuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur et tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

11 mai W F C DUPLESSIS, rég des tes

SUCCESSION de dame Marie Prendergast—Vente par le Régister—Samedi, 23 mai 1835, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 8 mai 1835, j'exposerai en vente dans la rue Commune entre Baronne et Carondelet, les meubles meublant et autres effets appartenant à la succession de dame Marie Prendergast, décédée.

Conditions de la vente—comptant.

11 mai W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Martin Sprinkle a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Albert Sweet alias Charles Sweet décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pourlesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

11 mai W F C DUPLESSIS, rég des tes.

Succession de George Fulmer,

COUR DES PREUVES.

VENTE par le Régister des testamens—Lundi 15 juin 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, j'exposerai en vente, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, en date du 9 mai 1835, l'esclave Thisbé. Conditions de la vente: 4 mois de crédit en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy, not pub, aux frais de l'acquéreur.

11 mai W F C DUPLESSIS, rég des tes.

VENTE PAR LE SHERIF—Cour du premier district judiciaire—*L'Association consolidée des Cultivateurs de la Louisiane contre Antoine Foucher, junior.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, le 30 du mois de mai courant, à 11 heures du matin, sur l'habitation du dit Antoine Foucher, junr. située sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ trois mille au dessus de la Nouvelle Orléans, les Esclaves suivans, savoir:

Eggy, âgée de 22 ans; Charlotte âgée de 35 ans, avec ses deux enfans, Beckey et Eugène; William, de 15 ans; Louisa, de 13 ans; Isaam, de 17 ans; Winny, de 26 ans; Jesse, de 19 ans, Abraham de 35 ans; Frederick, de 40 ans; Hampton, de 25 ans; Mary, de 12 ans, avec son enfant Tacy.

Minty, âgée de 22 ans, avec son enfant César.

N d, âge de 40 ans,

Ann, agée de ....

Conditions: les esclaves, en tout mars 1836, en billets endossés à la satisfaction des commissaires des créanciers du dit Antoine Foucher.

Immédiatement après je procèderai à vendre un morceau de terre saisi dans l'affaire ci-dessus, situé dans cette paroisse, dans le district de Barataria, sur la rivière Ouacha dont la contenance et la description, seront plus particulièrement donnés le jour de la vente.

Les conditions sont, pour le dit morceau de terre, un dixième comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en trois paiemens égaux.

Il sera vendu également quelques chaines, des chaudières, etc. Conditions—comptant.

J. CHARBONNET, Jr. shérif.

Paroisse Jefferson, 29 avril 1835. [1 mai]

VENTE PAR LE SHERIF.

Isaac Philips contre Bruneau Girardeau.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Edward Rawle, un des juges associés de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 29 mai courant, à midi, à la cour de paroisse, dans et pour la paroisse de Jefferson, la propriété suivante, ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Lafayette et désigné sur le plan du dit faubourg par le no 24, dans l'ilet no 21, mesurant 30 pieds sur la rue Howard, sur 128 pds 8 pouces 4 lignes de profondeur, borné dans la partie supérieure par le no 23, dans la partie inférieure par le no. 25, et dans la profondeur par le lot no 12, le tout mesure américaine, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent. Conditions—comptant. J. CHARBONNET, jr. shérif

Paroisse Jefferson, 29 avril 1835. [2 mai

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.

AVIS est par le présent donné que les certificats suivants au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs Lefebvre et Darel ont fait application pour en obtenir des duplicata.

No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription, date 16 janvier 1831.

No. 258 coupon de dix actions de la troisième souscription, date 1 mars 1833.

Par ordre de la direction.

8 mai—30 F C GATONNET, secrétaire.

Compagnie d'Assurance de la Manufacture de l'Huile de Graine de Coton de la Louisiane.

AVIS DES COMMISSAIRES.

LE public est prévenu que les livres de souscription au fond capital de la susdite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires soussignés en cette ville, au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, rue du Canal, le jeudi 28 courant, et qu'en vertu de la charte ils resteront ouverts tous les jours pendant 15 jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures P. M., les Dimanches exceptés.

THOMAS TOBY.
THOMAS BARRET.
W. E. THOMPSON.
F. H. CALDWELL.
W. DEBUYS.
B. G. TENNEY.
S. A. PLUMMER.
} Commissaires.

8 mai—20

VINS, EAU DE VIE, &c. en débarquement de la barque française Jeune France, de Bordeaux, audessus du chemin à coulisses, savoir: 300 barriques vins, différents crûs; 40 demi pipes eau de vie Dupuy; 10 do do Rochelle Seignette; 25 quarts vieux cognac; 150 caisses liqueurs assorties; 40 do fruits à l'eau de vie; 12 do cerises do; 500 paniers anisette, 2500 caisses vin diverses marques; 25 demi barriques vin do; 75 barrils vin blanc, Sauterne et Barsac; 25 do vinaigre de vin blanc, 100 dame-jeannes do; 100 caisses huile d'olive; 23 balles amandes à la dame; 500 sacs bouchons assortis; 20 do curaçoa; 19 caisses vermicelli; 20 de absynthe et kirsh. S'adresser à

13 mai P. O SORBE, 118 rue Royale.

HUILE, BLANC DE BALEINE & [illegible].

EN débarquement du navire [illegible] de New York:

11 tierçons } Huile à bruler.
5 barils }

40 barils genièvre; 168 caisses blanc de baleine, à vendre par

14 mai—8 LEGENDRE & SAMORY,

no 54 rue Toulouse.

REÇU par le navire Talma, de Bordeaux et à vendre par P. Lafaye, rue Royale, no 147,

4 barriques vin rouge St. Julien médoc 1827; 50 caisses dito dito; 10 tierçons vin blanc Barsac 1re qualité.

16 mai P LAFAYE.

TRAITES sur Londres à vendre par

KENNEDY, DUBEL & co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.

Hypolite de Courral et Jose Antonio de Rabassa contre leurs créanciers, et les creanciers de Courral, Acebo et Comp.

EN vertu d'un ordre de la cour de paroisse, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, en daté du 24 mars 1835, donné dans le procès ci-dessus, il sera vendu en vente publique, par Isaac L. McCoy, encanteur, le samedi 23 mai proc hain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, les propriétés et les esclaves ci-après abandonnés à ses créanciers par le dit Hypolite Courral, savoir:

1. Un morceau ou partie de partie de terre, situé sur la route du Bayou, mesurant à peu près un arpent et 45 pds de face, sur à peu près 3 arpens de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est bornée d'un côté par les propriétés de Françoise Perrault, et l'autre par celles de Marianne Willz.

2. Le tiers indivis d'un terrain situé dans Carrollton, entre la rivière et le rail-road, mesurant 1780 pieds de face à la rue Adams; 1242 pieds à la rue Washington; 855 pds à la route publique ou rue de la Levée; et 650 pieds face au rail-road, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en cabanes à nègres, étables, et une grande maison en briques non achevée.

3. Sept esclaves, savoir: James, âgé de 18 ans, cuisinier, charretier et domestique de maison.

Daniel, âgé de——ans, bon charpentier, mais marron depuis six mois.

Charlotte, la femme de Daniel, âgée de——ans, négresse de champ.

Prescilia, âgée de ....ans, cuisinière et domestique de maison.

Zelia, âgée de....ans, bonne cuisinière et son enfant, âgé de....ans

Elick, âgé de....ans, bon charpentier et domestique de maison.

Conditions: Pour la propriété sur la route du Bayou, $3517 12 avec cinq pour cent d'intérêt par an, à partir du 5 décembre 1834, payable comptant, et la balance payable le 2 décembre 1835.

Pour la propriété située dans la ville de Carrollton, $1,022 22, payable le 3 mai 1835; $1,022 22 do do le 3 mai 1836, $1,022 22 do le 2 mai 1837, la balance, s'il s'en trouve, payable comptant.

Les esclaves payable comptant.

Tous les billets devront être tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

22 avril—6t,22,25,2,9,16 23

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Jeudi 21 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:

154 barrils chaux de pierres, à livrer dans le magasin de M. McGeorge, pres de la presse à coton d'en bas.

Conditions comptant 16 mai

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Jeudi 21 du courant, à midi, à la Bourse:

Une portion de terre, située au faubourg Ste. Marie, designée par le no. 69, dans l'ilet borné par les rues St Jean, Girod, St Pierre et Paula, d'après un plan dressé par J Pilié voyer de la ville, et déposé en l'étude de F de Armas, notaire public. Le dit lot ayant 25 pieds 3 pouces de face à la rue St Jean, sur 128 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur.

Conditions: 6 et 12 mois de credit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant M F de Armas, notaire public, aux frais de l'acquereur. 18 mai

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Vendredi 22 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour clore une société, 12 esclaves de prix, tous créoles ou acclimatés et pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, excepté ceux dont les vices et maladies sont désignés au présent avis.

ARNOLD, âgé d'environ 25 ans, depuis 10 ans dans le pays, très entendu aux travaux d'une presse, un peu ingénieur, ayant été longtemps employé comme tel, bonne hache, scieur et bon sujet.

HARRY, âgé d'environ 26 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache, scieur et d'un caractère doux.

FLYMING, âgé de 20 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache, bon sujet.

CHARLES, âgé de 20 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache, scieur et bon sujet.

GEORGE, âgé de 26 ans, depuis 9 ans dans le pays, très entendu aux travaux d'une presse, bonne hache et scieur.

GILBERT, âgé de 27 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache et un peu cordonnier.

MYERS, créole, âgé de 23 ans, très entendu aux travaux d'une presse et y ayant été employé pendant 8 ans, bon sujet.

TOM, âgé de 23 ans, depuis 10 ans dans le pays, très bon charretier, palfrenier, et très entendu aux travaux d'une presse, très actif et intelligent, adonné un peu à la boisson.

GEORGE WITHER, âgé de 27 ans, très bon charretier et entendu aux travaux d'une presse, s'étant absenté quelques jours, ce mois ci.

BRUTUS, créole, âgé de 45 ans, entendu aux travaux d'une presse, bonne hache et jardinier, adonné quelquefois à la boisson.

ALFRED, âgé de 16 ans, domestique de maison, palfrenier, robuste et bon sujet,

AGATHE, négresse créole, âgée de 18 ans, un peu blanchisseuse, domestique de maison et bon sujet.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de credit, en billets endossés et hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant M F Grima, notaire public, aux frais des acquereurs les esclaves ne seront livrés, que lorsque les actes de vente auront été passés, mais seront à la charge des acheteurs immédiatement après l'adjudication. 13 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

Vente sans réserve pour dissolution de société.

IL sera vendu samedi, 30 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Un lot de terre, mesurant 60 pieds de face au Bassin Carondelet, 140 pieds de profondeur et face à la rue Toulouse, et 60 pieds de face à la rue des Remparts, mesure française.

Il y a sur cet emplacement, quatre magasins en briques. La propriété sera vendue en deux lots conformément au plan dressé par Joseph Pilié, et exposé à la Bourse.

Conditions: payable à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

19 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans en date du 7 mai 1835 et sous la direction de M. T. N. Lee, administrateur de la succession de William Lee, et par le consentement des associés survivants Mrs. Brander & McKenna.

Il sera vendu à l'arcade de Banks, samedi prochain le 23 de ce mois, à midi précis, le Bon suivant, contre la succession de Mrs. Merrian & Broadens, décédés, d'Alexandrie, de la somme de neuf mille six cent quatre vingt treize piastres. Condition à la vente. 11 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la ville et paroisse d'Orléans en date du 6 mai 1835 et sous la direction de Ezechiel Hayes, syndic de ses biens, il sera vendu samedi prochain, 23 de ce mois, à l'arcade de Banks, à midi précis.

Le Bon suivant donné par le dit Hayes à ses créanciers, contre les biens de Merritt & Broadus, d'Alexandrie, décédé; pour la somme de vingt neuf mille cinq cent quarante vingt huit piastres 56 cents.

Conditions: 6 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction 11 mai

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre l'honorable Cour du Premier District il sera vendu, le Mardi 26 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de Christian G. Mueller, Joseph Conts syndic, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé dans le faubourg Lafayette, mesurant 30 pieds de face à la rue Josephine, sur 129 pieds de profondeur, entre les rues Laurel et Jersey, le terrain est le 32, sur un plan fait par le voyer de la ville et annexé à un acte passé devant G. M. Stringer, notaire public, le 18 février 1831; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages, cuisine &c.

Conditions: $225 comptant, $275 le 10 avril 1836, et la balance au 10 avril 1837, en billets endossés à satisfaction et hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquereurs.

Aussi par le même ordre et pour le même compte, il sera vendu le Samedi 2 mai, à midi, au marché des chevaux sur la Levée, entre St. Louis et Conti, un cheval, une selle et une bride. Conditions comptant. 24 avril

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de Pontchartrain,

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie que conformément à un amendement à la charte, approuvé le 19 mars dernier, et par suite d'une résolution adoptée par les actionnaires le 1er de ce mois, les livres seront ouverts au bureau de la dite compagnie pour eux y souscrire au prorata de leur capital investi, et qu'un nouveau paiement de $15 par action doit être fait le 24 du courant ou avant PHILIP GUESNON,

14 mai—10 prés. pro temp.

Compagnie d'Assurances Commerciale.

12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.

Wm G Hewes, président.

Messrs.	Jules Le Blanc,	H F McKenna;
	J Peachier,	R Gruning,
	A L M Dumarin,	Alex Grant,
	Abijah Fisk,	Roy,
	M M Wright,	J T Coit.

Directeurs.

13 mai—☞ ANDREW C ARMSTRONG, secrétaire.

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA NLLE. ORLEANS—Les livres de souscription au capital de la dite compagnie, seront ouverts, sous la surintendance des commissaires soussignés, à l'étude de M. Jules Mossy, not. pub, rue Royale, le 18me. mai courant, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés,) pendant dix jours, entre dix heures du matin et trois heures de l'après midi.

Par la charte dix piastres par chaque action doivent être payées comptant au moment de la souscription.

E. YORKE,
J. LE CARPENTIER,
JN. GRIFFON,

7 mai—19 C. WATSON, secrétaire des Commissaires.

EN débarquement du navire Jeune France, venant de Bordeaux et à vendre par Pierre Lafaye, rue Royale, no. 147, 10 demi pipes eau de vie, 1ere marque; 12 barriques vin de Canoy. 14 mai P. LAFAYE.